



Bonnes fêtes de fin d'année

n° 23 • Décembre 2009



L'AIPCR, Association mondiale de la Route, fête en cette année 2009 son centenaire.

L'association a en effet été constituée en 1909, à l'issue du premier congrès international de la route, qui s'était tenu à Paris en octobre 1908. Elle se créait alors sur le modèle d'associations déjà existantes, telles l'AIPCN (Association internationale permanente des congrès de la navigation) ou l'AICCF (Association internationale du congrès des chemins de fer).

Au tout début du 20e siècle, il était sans doute difficile de prévoir l'essor qu'allait connaître le transport routier dans les décennies suivantes. Certains pays s'interrogeaient alors, du reste, sur le point de savoir si les routes devaient constituer un sujet d'intérêt national ou fédéral. Aujourd'hui, cette question semble dépassée, même si, à rebours, la plupart des états, dont la France, ont décidé de se concentrer sur le noyau dur des routes les plus circulées, et décentralisé la responsabilité des réseaux secondaires à d'autres collectivités.

Ces thèmes ont été au cœur de la journée d'étude organisée conjointement par le comité français et le secrétariat général de l'AIPCR le 19 novembre à Paris ; et qui a rassemblé près de 150 participants. Outre un regard historique sur des sujets aussi variés que l'évolution du réseau routier français ou « l'automobilisme », défini comme l'approche à la fois historique, politique et sociologique du phénomène automobile, cette journée a aussi été l'occa-

éditorial

sion d'une discussion prospective entre les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises routiers, à l'aune des nouveaux enjeux du début de ce siècle. Une prochaine lettre en présentera un compte-rendu plus détaillé.

Le comité français, soucieux, ainsi que je l'annonçais dans la lettre n° 21, d'œuvrer pour toutes les composantes de la maîtrise d'ouvrage, et notamment les collectivités territoriales, a organisé par ailleurs le 20 octobre à Rouen la première de ses manifestations « décentralisées » en direction précisément de ces collectivités, sur le thème de la mobilité urbaine et des usagers vulnérables, en collaboration avec l'APAQ. Un compte-rendu de cette journée figure ci-après.

Je forme le vœu que cette première puisse être suivie, à l'avenir, de nombreuses autres manifestations similaires, avec le concours d'organisations locales, et pourquoi pas, si elles jugent utiles, à un moment donné, d'avoir un éclairage internationale sur tel ou tel sujet, avec les COTITA, décrites également plus loin dans cette lettre.

Et puisque nous en sommes aux vœux, je saisis pour finir cette occasion pour vous présenter, ainsi qu'à vos proches, les meilleurs vœux du comité français de l'AIPCR pour l'année 2010.

Michel Démarre
Président du CF-AIPCR

Sommaire

- | | | | |
|---|-----|---|---|
| • Éditorial de Michel Démarre | 1 | • L'APAQ en quelques lignes | 7 |
| • Carnet et activités du CF-AIPCR | 2-4 | • Pneus et mobilité durable : un nouveau règlement européen | 8 |
| • Rencontre ADSTD-Sétra du 25 mars 2009 | 5 | | |
| • Les COTITA | 6 | | |

Encart :

- 40e Olympiades des métiers
- Prochaines manifestations

Chères adhérentes, chers adhérents

Notre site rénové fonctionne enfin !

Nous vous présentons toutes nos excuses pour le désagrément occasionné et vous remercions de votre patience. Vous pouvez y accéder avec la même adresse : www.cf-aipcr.org

Nouveauté : la création des espaces « adhérents » et « comités miroirs »

Nous vous communiquerons très rapidement, par messagerie, les clés d'accès à ces deux espaces.

Carnet

Au cours de sa réunion du 4 mars dernier à Mexico, le Comité exécutif de l'AIPCR a nommé, pour la période 2009-2012, les membres des commissions :

• Communication et relations internationales

le candidat français retenu pour être membre de cette commission est **Yves Robichon**, MEEDDM/DIT

• Plan stratégique

le candidat français retenu pour être membre de cette commission est **Francesco Gaeta**, MEEDDM/DIT



Le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) fête cette année ses 60 ans.

Nous lui souhaitons un joyeux anniversaire !

Activités du CF-AIPCR

Assemblée générale

23 mars 2009, Arche de la Défense



Ordre du jour :

- Approbation des PV de l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2008 et des Assemblées générales extraordinaires des 13 et 28 mai 2008.
- Rapport d'activités 2008.
- Bilan financier 2008.
- Cotisations.
- Programme des activités 2009 et 2010.
- Budget prévisionnel 2009.
- Nouveaux Comités miroirs
- Composition du bureau du CF-AIPCR.
- Nouvelles de l'AIPCR.

Vous trouverez le procès verbal de cette assemblée sur : www.cf-aipcr.org « Espace membres »



Journée technique « viabilité hivernale »

Le 27 mai 2009, à l'arche de La Défense, le comité miroir « viabilité hivernale » (CM3) organisait une journée technique qui a réuni 73 personnes. Le nouveau guide méthodologique du Sétra, le développement durable, le changement climatique, la météorologie, les fondants routiers, l'information et la communication étaient à l'ordre du jour avec des présentations et des illustrations françaises et étrangères. Une table ronde de clôture sur l'organisation des services et la gestion des crises a permis de croiser les expériences des différents partenaires : préfecture, conseil général, société autoroutière, DIR, CETE, CRIRC. Une journée d'échanges intéressants que le CM3 renouvellera le 19 mai 2010, notamment pour faire une restitution du 13e congrès international de la viabilité hivernale de Québec. Présentations disponibles sur notre site : www.cf-aipcr.org

INTERMIT 2009

20 - 25 avril, Parc des expositions, Paris Nord-Villepinte

Nous avons été heureux d'accueillir sur le stand qu'y tenait le CF-AIPCR un certain nombre d'entre vous ainsi que de nouveaux adhérents.



Réunions des Comités nationaux et du Conseil

21 au 25 septembre 2009, Incheon (Corée)

Michel Démarre, Yves Robichon et Yolande Daniel, y ont représentés le CF-AIPCR.



• Les comités nationaux



Au cours de la réunion, présidée par le représentant des comités nationaux de l'AIPCR au comité exécutif, monsieur Friedrich Zotter (Autriche), la présidente de l'AIPCR, madame Anne-Marie Leclerc, a mis l'accent sur l'importance des comités nationaux et sur les avantages de leur présence dans chaque pays. Elle a encouragé les comités nationaux à développer des formes innovantes de présentation pour les congrès à venir de l'AIPCR, en particulier le Congrès mondial de la Route de 2011 à Mexico. Elle a en outre souligné l'importance des comités nationaux en ce qui concerne la mise en valeur des bénéfices liés à l'appartenance à l'association pour les membres existants et pour ceux qui seraient intéressés à devenir membres.

Il a été soulevé la question de la participation des comités nationaux aux congrès à venir de l'AIPCR à Québec en 2010 et à Mexico en 2011. À Québec, tous les comités nationaux qui n'ont pas un pavillon consacré à leur propre pays, partageront un stand commun avec le secrétariat général de l'AIPCR. En ce qui concerne le Congrès mondial de la Route à Mexico, ont été évoquées et discutées diverses idées de représentation telles qu'un stand commun, comme au Congrès mondial de la Route 2007 à Paris, une session spéciale comme à Durban en 2003 ainsi que le contenu d'une telle session. Pour la plupart des représentants, il est évident que les comités nationaux doivent être mentionnés précisément dans les documents du congrès, en particulier dans le programme du congrès. Le représentant des comités nationaux préparera une proposition, l'évaluera avec le groupe de travail des comités nationaux établi à Incheon et consultera tous les comités nationaux avant la prochaine réunion du comité exécutif qui se tiendra en février 2010 à Québec.



Un représentant du comité de terminologie a présenté l'utilisation du site web de terminologie de l'AIPCR et a expliqué les divers outils. Vous pouvez consulter le site : <http://termino.piarc.org/search.php>

• Le conseil



Le budget 2008 ayant été bénéficiaire grâce aux bons résultats du congrès de Paris et aux faibles sollicitations de la caisse d'aide aux PVD, le budget 2009 devrait être équilibré et les cotisations resteront donc stables.

Le conseil de l'AIPCR a sélectionné la candidature d'Andorre pour organiser le 14e congrès international de la viabilité hivernale en 2014 et a remercié la Suisse pour son excellente proposition.



Les prochaines réunions du conseil et des comités nationaux auront lieu du 18 au 22 octobre 2010 à Budapest (Hongrie)



À l'occasion de sa réunion annuelle, le conseil de l'AIPCR a consacré une demi-journée à une conférence-débat pour permettre aux premiers délégués de confronter leurs points de vue et expériences sur un thème d'actualité « les réponses de la route et du secteur des transports face à la crise mondiale mesures d'adaptation et mesures de relance économique ».

Les présentations faites lors de cette conférence-débat sont disponibles sur : www.piarc.org/fr



Activités du CF-AIPCR

Mobilité urbaine

Partage de l'espace, et sécurité des usagers vulnérables

20 octobre 2009, Rouen



Le CF-AIPCR a organisé, en partenariat avec l'APAQ Normandie (association pour la promotion et l'amélioration de la qualité des travaux et équipements routiers en Normandie) une journée « mobilité urbaine, partage de l'espace, et sécurité des usagers vulnérables : comment passer de l'intention à l'action ». Cette journée, tournée vers des élus, des responsables de services techniques et des responsables de bureau d'études et d'entreprises s'est déroulée sous forme d'échange d'expériences ou d'initiatives, françaises et étrangères, illustrant, sous divers angles, comment la gestion de la complexité du sujet est actuellement abordée.

Les présentations sont accessibles sur notre site : www.cf-aipcr.org

- Un **conseil d'administration** s'est tenu le 23 octobre 2009 après-midi dans les locaux de l'ASFA. *Merci à Malika Seddi et Jacques Boussuge pour l'accueil qui nous a été réservé.*



- Afin de célébrer le **centenaire de l'AIPCR**, le Comité français de l'AIPCR, le secrétariat général de l'AIPCR et le comité d'histoire du MEEDDM ont unis leurs efforts pour organiser, le 19 novembre 2009 à Paris, une **journée d'étude intitulée « Les maîtres d'ouvrages routiers à la croisée des chemins : nouvelle gouvernance, nouvelles perspectives »**. Il s'agissait, après une brève rétrospective, de cerner les nouveaux enjeux et défis liés à la route et aux transports routiers et de porter un regard sur les moyens que mettent en oeuvre les maîtres d'ouvrage pour y faire face, en France ou à l'étranger. Nous vous présenterons un compte-rendu plus détaillé de cette journée dans la prochaine lettre.

Les présentations sont accessibles sur notre site : www.cf-aipcr.org



- Les « **rencontres du CF-AIPCR** » se sont tenues cette année le mercredi 9 décembre 2009 à Paris ; elles étaient destinées à permettre à tous les membres du CF-AIPCR de se rencontrer et d'échanger avec les experts français des comités techniques de l'AIPCR et des 8 comités miroirs mis en place par le CF-AIPCR. La journée a comporté deux grandes séquences :

- le matin, après une séance plénière d'accueil, des réunions en atelier de chaque comité miroir,
- l'après midi, en séance plénière, la présentation par chaque comité miroir de son programme d'action et d'un point d'avancement des travaux des comités techniques. Un article y sera consacré dans la prochaine lettre.

Informations : www.cf-aipcr.org

- Une **journée technique relative à la politique européenne en faveur des transports intelligents (ITS) : état des lieux et perspectives dans le domaine routier**, a eu lieu jeudi 10 décembre 2009 à Paris.



Elle était l'occasion d'échanger sur les initiatives européennes dans le domaine des ITS et sur les conséquences du développement des ITS sur la doctrine technique.

En réponse à la demande de la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer et de l'Assemblée des départements de France, et sous l'autorité du comité des maîtres d'ouvrages routiers, le Sétra et l'Association des directeurs de services techniques départementaux se sont associés pour organiser cette manifestation.

La journée était destinée aux gestionnaires de réseaux routiers (services techniques des collectivités territoriales, directions interdépartementales des routes, sociétés concessionnaires d'autoroutes) ; aux organisations professionnelles des secteurs impliqués dans la fourniture d'équipements, de systèmes et de services de transports intelligents ; au réseau scientifique et technique du Ministère en charge du développement durable.

Informations sur le site du Sétra : www.setra.equipement.gouv.fr

Un état de l'art partagé pour réduire l'empreinte écologique des transports terrestres

Rencontre ateliers ADSTD-Sétra du 25 mars 2009



Le 25 mars 2009, le Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (Sétra) et l'Association des Directeurs de Services Techniques Départementaux

(ADSTD) ont organisé la première journée technique nationale commandée conjointement par l'Assemblée des Départements de France (ADF) et le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT). Yves Krattinger, président du conseil général de Haute-Saône, représentant l'ADF, a ouvert la séance en soulignant l'importance de cet événement marquant une étape supplémentaire dans la nouvelle forme de coopération entre le réseau scientifique et technique du MEEDDAT, les collectivités locales et la profession.

Le choix du thème « Un état de l'art partagé pour réduire l'empreinte écologique des transports terrestres » répondait à une demande collective forte. Dans le contexte du Grenelle de l'environnement, réunir les principaux acteurs pour partager et débattre sur les évolutions nécessaires de l'état de l'art, les savoir-faire, les rôles et les attentes de chacun, était indispensable. La richesse des échanges au cours de cette journée qui a réuni plus de 200 personnes, dont de nombreux représentants de la profession et des collectivités, l'a confirmé.

Les ateliers ont souligné les enjeux auxquels les maîtres d'ouvrages, leurs services techniques et la profession doivent aujourd'hui faire face pour construire et gérer un système de transport respectueux de l'environnement. Ils ont permis d'échanger sur les expériences et les besoins. Des exemples d'expérimentations (« transport à la demande » du CG 27, « plan de déplacement départemental » du CG 69) ont été présentés dans l'atelier « transports » qui a produit une formulation précise des attentes des conseils généraux vis à vis du RST. L'atelier « politiques techniques et développement durable », illustré par des exemples aussi variés que les agendas 21 (CG 03), la valorisation des matériaux locaux et le recyclage des matériaux bitumineux (Sétra), les éco-comparateurs (LCPC et USIRF), a souligné la nécessité de construire des réponses non seulement d'ordre technique, mais également d'ordre juridique, organisationnel et économique. L'atelier « innovation et état de l'art »,

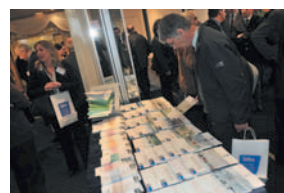
sur la base d'expérimentations issues des démarches actuelles de l'État, des départements et des entreprises, a soulevé la question de la validation et de la diffusion des pratiques innovantes et du rôle du RST : animation de réseau, capitalisation des expériences, production de référentiels, etc.

Le même jour, à l'hôtel de Roquelaure, était signée la convention d'engagement volontaire des acteurs de la conception, de la réalisation et de la maintenance des infrastructures routières et de la voirie publique. Les représentants des signataires (ADF*, Fédération nationale des travaux publics (FNTP), Syndicat professionnel des terrassiers, Union des syndicats de l'industrie routière française (USIRF), SYNTEC Ingénierie et MEEDDAT**) ont pu exprimer devant l'assemblée leur satisfaction quand à cet engagement collectif pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement et exposer leurs motivations. Au delà de cet engagement pris par l'État, maître d'ouvrage et l'ADF, l'action sera démultipliée dans le cadre de déclinaisons territoriales par les maîtres d'ouvrages locaux et les entreprises. Créer les conditions d'une véritable compétitivité écologique est ce qui motive les acteurs de ces engagements ; tous s'accordent sur la nécessité de disposer pour cela d'une instance partenariale de référence : l'IFRIT (institut français de la route et des infrastructures de transport) lieu d'échanges pour la communauté technique routière et d'élaboration de l'état de l'art de façon partagée.

Les participants à la journée ont pu constater les avancées concrètes depuis la signature de la charte ADF/MEEDDAT sur la coopération scientifique et technique du 27 septembre 2007 : « nouvelles » instances de gouvernance (séminaire national du RST, Comité des maîtres d'ouvrage routiers...) ; dispositif de remontée des besoins et d'animation des compétences métier locales (conférences techniques interdépartementales des transports et de l'aménagement) ; lieux de production partagée de l'état de l'art (travaux Sétra/ ADSTD).

Pour clore la manifestation Marc Papinutti, directeur des infrastructures de transport au MEEDDAT, a exprimé sa satisfaction devant le succès de cette journée qui a atteint ses objectifs et a permis de fixer des orientations pour l'action du Sétra et plus largement celle de l'ensemble du RST dans les années à venir.

Sylvie Blanc,
Chargée de mission pour les relations avec les collectivités territoriales au Sétra



* Représentée à la table ronde par l'ADSTD, ** Représenté à la table ronde par le Sétra

Photos : G. Crossay - MEEDDM

Les COTITA

Outil de la gouvernance partagée du réseau scientifique et technique

Afin de préciser les missions et le pilotage du réseau scientifique et technique (RST), l'Assemblée des départements de France (ADF) et le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT) ont conclu le 27 septembre 2007 une charte sur la coopération scientifique, qui a notamment mis en place un séminaire national annuel et des conférences régionales. Un comité des maîtres d'ouvrages spécifique vient compléter le dispositif pour le domaine routier, et il convient également de mentionner le comité d'orientation du CERTU présidé actuellement par André Rossinot, président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU).

Huit COTITA, pour « conférences techniques interdépartementales des transports et de l'aménagement », ont ainsi été constituées dès 2007.

Chacune de ces conférences pérennes recouvre la zone d'un CETE, et est co-présidée par le directeur du CETE de la zone et par un membre désigné par l'ADSTD (Association des directeurs de services techniques départementaux). Les COTITA ont vocation à se réunir une à deux fois par an, et elles rendent compte de leurs activités à l'ADF, à l'ADSTD et au MEEDDAT.

Si les COTITA font partie du dispositif général de pilotage du RST, elles sont bien construites sur des réalités de terrain, à la fois humaines et techniques. Cet aspect est bien sûr très précieux pour les départements. Ainsi, chaque COTITA identifie et valorise des sujets plus ou moins spécifiques, ce qui alimente la richesse de l'ensemble du dispositif, auquel aussi bien les collectivités que les CETE ont contribué en terme de motivation et de soutien.

Le dispositif permet également de traiter des thèmes particuliers en profondeur, au travers de clubs métier locaux, animés par la COTITA, et de journées techniques comme la journée technique nationale qui a eu lieu en juillet 2008 à Bordeaux sur le thème de « la route durable » et a réuni plusieurs centaines de participants.

Prenons un exemple. La COTITA Normandie-Centre est à l'ouvrage depuis juin 2007. Elle est animée par les deux coprésidents Michel Labrousse (directeur du CETE), Hervé Mangnan (directeur de l'aménagement, conseil général du Calvados) assisté de Michel Rotat (directeur des services routiers au conseil général d'Eure et Loir).



M. Labrousse,
directeur du CETE
Normandie-Centre

Le bureau de cette COTITA associe également la direction interdépartementale des routes-nord ouest, le CIFP et le centre national de la

fonction publique territoriale (CNFPT).

Cette COTITA s'est déjà réunie trois fois en assemblée générale, le 20 décembre 2007 à Chartres, le 15 mai 2008 à Alençon et le 18 décembre 2008, rassemblant chaque fois plus de quarante personnes autour des sujets liés à la route et à l'aménagement.

Preuve de la vitalité des échanges, huit clubs métier ont été mis en place ou confortés :

- échange d'expérience sur les routes
- concepteurs routiers
- sécurité routière (filiale animation des correspondants en exploitation et sécurité)
- ouvrages d'art
- transports et mobilité
- systèmes d'information géographiques
- bâtiment et construction
- aménagement durable

Le projet d'un club « outre-mer », toutes thématiques confondues, est en cours de construction, puisque le CETE couvre les DOM de l'hémisphère nord.

Enfin, il a paru essentiel aux signataires de la charte d'assurer la meilleure diffusion des travaux des COTITA. Dans ce but, le CETE Normandie-Centre, comme les autres CETE, a mis en place un portail internet dédié, qui est accessible à tous via son site :



www.cete-nc.developpement-durable.gouv.fr

Ces COTITA constituent réellement le socle sur lequel se base la gouvernance partagée du réseau scientifique et technique.

Elles ont pour but de susciter, faciliter et structurer les échanges entre les techniciens locaux de l'État et des collectivités, et ce dans tous les domaines des politiques publiques du MEEDDAT, et donc de faire émerger les besoins de la communauté technique. Elles alimentent ainsi les séminaires nationaux annuels : après celui du 31 janvier 2007, le séminaire du 7 octobre 2008, présidée par Michèle Pappalardo, a permis de dresser un bilan positif des dispositifs d'échanges et de collaboration mis en œuvre et a convenu d'accélérer le processus d'ouverture.

Michel Rotat, CG 28

L'APAQ en quelques lignes

<http://apaq.apaqnormandie.com>



Origine de l'association

L'association pour la promotion et l'amélioration de la qualité des travaux et équipements routiers en Normandie (APAQ) est une association loi 1901. Sa création, en 1990 s'insérait dans le cadre des initiatives engagées sur « la maîtrise

de la qualité des travaux routiers » suscitées par le colloque national de janvier 1989 à Paris. L'APAQ était déjà une démarche novatrice puisqu'elle anticipait de plus de deux ans une circulaire ministérielle signée du directeur des routes de l'époque, Christian Leyrit, qui rappelait aux services de l'État la nécessité de mettre en place une démarche qualité à toutes les étapes d'un projet et de promouvoir les démarches qualité des acteurs publics et privés du domaine.

En 2009, près de vingt ans après, l'APAQ est devenue une organisation partenariale qui a élargi le champ de ses échanges et dont l'esprit reste centré sur le partage des expériences entre acteurs publics et privés (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, prescripteurs techniques, entreprises et bureaux d'études) afin de mieux partager ensemble la doctrine technique.

Fonctionnement de l'association

Ancrée dans une démarche partenariale, l'APAQ regroupe deux collèges :

- Les donneurs d'ordres (maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres).
- Les entreprises.

L'APAQ est dirigée par un conseil d'administration dont les membres représentent paritairément les deux collèges. Le bureau est élu pour un an et son président provient chaque année d'un collège différent. Aujourd'hui, outre les maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres publics, et les entreprises, participent des BET, des concessionnaires (EDF, GDF), syndicat d'électricité, architectes, villes...

Méthodes de travail de l'association

L'assemblée générale décide d'aborder différents thèmes sur proposition du conseil d'administration. Ces thèmes font l'objet d'un travail en groupe associant les représentants des deux collèges (donneurs d'ordre, entreprises). Les thèmes abordés sont très variés mais tous ont pour fil directeur l'amélioration de la qualité.

Un grand nombre de ces travaux ont été suivis d'une publication et l'on peut notamment citer :

- Les plans d'assurance qualité
- Les outils méthodologiques pour la conduite des études
- Les marchés à garantie de résultat
- Les contrôles
- Évolution vers la certification
- La préparation des chantiers
- Les matériaux de substitution
- Les aspects réglementaires et juridiques de la démarche qualité
- La qualité des travaux en milieu urbain

Les modes d'action de l'association

Comme son nom l'indique, promouvoir la qualité par des démarches de partenariat et d'échanges notamment :

- En suscitant des échanges d'expériences
- En aidant leur développement
- En rassemblant les résultats pour en assurer la diffusion
- En organisant des formations
- En éditant des brochures techniques
- En organisant des journées techniques à l'intention de tous les acteurs de notre industrie. La dernière en date a été organisée en novembre 2007 dans les locaux du conseil général de la Seine-Maritime sur l'innovation routière. En octobre 2009, l'APAA s'est associée au Comité français de l'AIPCR (Association mondiale de la Route) pour la tenue d'une journée technique sur les enjeux de la mobilité urbaine.

Michel Labrousse,
directeur du CETE Normandie-Centre



Pneus et mobilité durable : un nouveau règlement européen



Le nouveau règlement européen 316 sur la « sécurité générale des véhicules à moteur » vient d'être adopté par le Parlement européen et le Conseil européen. Il met l'accent sur trois performances du pneu : la résistance au roulement, le freinage sur sol mouillé et le bruit extérieur de roulement pour lesquels il définit une performance minimale obligatoire pour tous les pneumatiques en Europe, à partir de 2012.

Pourquoi ces trois performances ?

- Le pneu a un impact significatif sur la consommation de carburant, l'environnement et les émissions de gaz à effet de serre par sa résistance au roulement. Un tiers de la consommation de carburant d'un camion, un cinquième d'une voiture de tourisme, est utilisé pour vaincre la résistance au roulement des pneus.
- Le pneu étant la seule interface physique entre le véhicule et la route, il joue un rôle clé dans l'adhérence. Le freinage sur sol mouillé a été retenu comme test de référence.
- Enfin, la bande de roulement du pneu interagit avec la route et un bruit de roulement est généré.

Le progrès nécessaire pour satisfaire aux nouvelles contraintes représente un véritable défi

- **Le règlement 316** est obligatoire et sera directement applicable dans chaque état membre de l'Union européenne, à partir de novembre 2012.
- Les contraintes réglementaires sont exprimées sous forme de seuils. Des limites supérieures sont retenues pour la résistance au roulement et le bruit de roulement, tandis qu'un niveau minimum d'adhérence est requis pour le freinage sur sol mouillé (en termes de performance relative par rapport à un pneu de référence).
- La réglementation résistance au roulement s'appliquera aux pneus : C1 pour les voitures de tourisme, C2 pour les véhicules utilitaires légers, C3 pour les poids lourds et les bus. Deux étapes sont prévues : une première avec un seuil de résistance au roulement maxi, à partir de 2012 et une deuxième avec sévèrisation, à partir de 2016. Par exemple, les pneus C1 devront respecter une limite maximale de 12 kg/t en 2012 et 10,5 kg/t en 2016 avec des conditions de mise en œuvre progressives sur tous les pneus. Le deuxième seuil est beaucoup plus exigeant et conduira les manufacturiers de pneus à améliorer la résistance au roulement de leurs produits de façon significative.
- La réglementation freinage sur sol mouillé s'applique uniquement aux pneus de catégorie C1. Les seuils sont identiques à ceux du règlement 117 de l'UN/ECE. Un pneu à usage normal devra par exemple démontrer une performance de 10 % supérieure à un pneu de référence pour être homologué en Europe. Ces niveaux de seuils pourraient être relevés dans le futur.

- Pour le bruit de roulement, l'application des nouveaux seuils débutera en 2012. En comparaison avec ceux de la directive 2001/43 en vigueur, leur progrès est significatif, puisque le niveau maximum du bruit de roulement sera globalement divisé par deux pour toutes les catégories de pneus, voire plus pour ceux destinés aux voitures de tourisme et dont la section nominale est comprise entre 185 et 275 mm.
- Cette triple exigence est de nature à améliorer de façon significative les performances environnementales (CO2, bruit), économiques (diminution de consommation de carburant), et d'adhérence des pneumatiques en Europe.

Les progrès à venir nécessiteront une bonne coopération entre acteurs de la route et du pneumatique

- Le travail sur l'environnement, l'adhérence et l'économique est un processus permanent.
- C'est par une véritable coopération entre acteurs de la route et du pneu que les meilleurs équilibres de performance pourront être atteints ; et pas en travaillant en « silos ». En effet, il ne s'agit pas d'améliorer une performance isolée dans un groupe isolé mais la combinaison de plusieurs.
- Pour rappel, l'équilibre des performances pour l'usage comprend non seulement la résistance au roulement, l'adhérence sur sol humide et le bruit, mais aussi le kilométrage ; performance qui impacte elle aussi directement l'environnement et l'économique. Elle est elle aussi à prendre en compte dans toute approche, même si pour des raisons compréhensibles elle ne fait pas partie des futures réglementations.
- La nouvelle législation européenne encadre l'attenuation minimum pour les performances des pneumatiques et permettra des progrès majeurs.
- Pour aller encore plus loin, des coopérations devront s'ouvrir entre pneumaticiens et acteurs de la route pour optimiser l'ensemble pneu-route en matière de bruit, adhérence, ... (et ne pas simplement faire de la sous optimisation)

**Christophe Laprais,
Groupe Michelin**